



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/18

Reçu en Préfecture le : 18/12/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2018
D-2018/541

Aujourd'hui 17 décembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Emmanuelle AJON présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE

Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Tarifs du restaurant du Conservatoire. Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les élèves du Conservatoire de Bordeaux bénéficient des repas délivrés par le SIVU Bordeaux-Mérignac. La tarification actuellement appliquée tient compte du barème défini par la Délibération D-2017/184 du 9 mai 2017 qui s'applique aux élèves des écoles maternelles ou élémentaires publiques :

Quotient familial	Tarifs
> 2001	4,41 euros
de 1801 à 2000	4,23 euros
de 1501 à 1800	4,06 euros
de 1201 à 1500	3,88 euros
de 901 à 1200	3,36 euros
de 581 à 900	2,88 euros
de 346 à 580	2,40 euros
de 256 à 345	1,79 euros
de 186 à 255	1,30 euros
de 146 à 185	1,02 euros
de 0 à 145	0,45 euros
Élève résidant hors BX	5,35 euros

Le Conservatoire souhaite harmoniser et simplifier ce barème pour ses usagers.

1 / En cohérence avec la délibération D-2018/242 qui régit les droits d'inscription du Conservatoire, 4 tarifs sont appliqués, calculés en fonction du quotient familial. Ces tarifs concernent :

- Les élèves du Conservatoire habitant Bordeaux,
- Les élèves inscrits dans un cursus d'horaires aménagés (CHAM, CHAD et TMD) ou dans un cursus AHL, - les étudiants du Pôle d'enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse de Bordeaux-Aquitaine,
- Les conjoints et enfants des agents de la Mairie de Bordeaux, de Bordeaux Métropole, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Opéra de Bordeaux.

Quotient familial	Tarifs
T1 : 0 à 500	1,79 euros
T2 : 501 à 900	2,88 euros
T3 : 901 à 1500	3,88 euros
T4 : + 1501	4,41 euros

Les élèves doivent préalablement fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le calcul du quotient familial s'effectue de la manière suivante : revenu fiscal de références n-1, divisé par 12 puis divisé par le nombre de parts fiscales.

2 / Pour les autres utilisateurs du restaurant du Conservatoire, les tarifs sont les suivants :

Situation	Tarifs
- Elèves résidant hors Bordeaux - Accompagnants d'élève - Tiers adultes avec accord de la Direction	5,35 euros

<ul style="list-style-type: none"> - Formateurs (lorsqu'une formation pour les agents a lieu au Conservatoire) - Membres des jurys ou des master classes pour les repas du midi. Dans ce cas, la disposition sur le défraiement (Délibération D-2012/84 du 5 mars 2012) ne peut pas s'appliquer - Elèves en formation dans le cadre de partenariat inter-établissement ou de projets en lien avec la programmation des Scènes Publiques - Repas organisés par la Direction du Conservatoire dans le cadre de réunions de travail ou d'instances de concertation 	Gratuité
<ul style="list-style-type: none"> - Elèves de l'Estba – École Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine (Délibération D-20080104 du 25 février 2008) 	Gratuité

La présente délibération annule et remplace la délibération D-2017/184 du 9 mai 2017 à compter de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs telle que prévue ci-dessous.

Entrée en vigueur des tarifs de la présente délibération :
- 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- Appliquer ces tarifs
- Valider leur prise d'effet.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT